



SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN
Rue Bourg l'Abbé 76000 Rouen
Tél : 02.35.00.29.20
territoriauxrouen@free.fr ou syndicat.cgt@rouen.fr
Permanence du Mardi au Vendredi 08h30-17h00



16/01/18

JOURNEE DE CARENCE, CIRCULEZ RIEN A VOIR

L'administration nous a présenté lors du Comité Technique du 11 Janvier 2018, un rapport sur l'application de la journée de carence. L'élu du personnel nous a expliqué que la journée de carence allait être appliquée à partir du 01 Février 2018 hormis les congés longue maladie, longue durée ou accident de service.

Cette promesse était dans le programme de campagne du nouveau président comme la suppression de 120 000 fonctionnaires, le gel du point d'indice en 2018 ainsi qu'une année blanche pour le PPCR.

L'argument de Jupiter Macron, c'est l'équité entre salariés du Public et du Privé ce qui est contradictoire avec son discours de 2015 estimant « *si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives ou des accords d'entreprises qui prennent en charge les jours de carence.* »

Macron, ministre de l'économie à l'époque disait même que ce n'était pas « *une bonne mesure* ».

Pour rappel en 2013, Madame Fourneyron maire de Rouen, n'avait finalement pas appliqué la journée de carence car la loi était plus souple pour les collectivités à la différence de 2018.

Aujourd'hui Jupiter ne permet pas aux collectivités d'avoir une marge de manœuvre.

Tous les fonctionnaires et contractuels se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt de maladie.

Le gouvernement et le Maire de Rouen opèrent une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics car cet arrêt aura une incidence sur votre salaire, votre prime de rendement et vos RTT.

Les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leurs employeurs et non par la sécurité sociale.

L'état procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser.

L'instauration de cette journée, revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude, et donc dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance.

La CGT des Territoriaux de Rouen condamne et réfute cette mesure gouvernementale et locale, qui vise à réaliser des économies sur le dos de tous les salariés, qui sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir accéder aux soins.

C'est une attaque contre les garanties et protections collectives et individuelles !!!

Lors de ce Comité Technique, la CGT a voté contre l'application de cette mesure et demande à la collectivité un ajustement sur cette application.